



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1647

Site Neyret - bâtiment ex-ENBA - Rénovation et aménagement - 10 rue Neyret, 69001 Lyon -
opération n° 01009002 - Lancement des études et autres prestations de l'opération et affectation
d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 00005

Direction de la Construction

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 31 MARS 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI,
Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M.
MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF,
M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN,
M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS,
Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M.
PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme
BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS,
Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN,
M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M.
CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO,
Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAUT
(pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M.
CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1647 - SITE NEYRET - BATIMENT EX-ENBA - RENOVATION ET AMENAGEMENT - 10 RUE NEYRET, 69001 LYON - OPERATION N° 01009002 - LANCEMENT DES ETUDES ET AUTRES PRESTATIONS DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2021-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Ex ENBA - Rénovation et aménagement pour le service Archéologie ».

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2021-1 « Aménagements culturels 2021-2026 », programme n° 00005.

Construit entre 1953 et 1960 par l'architecte Paul Bellemain sur les pentes de la Croix-Rousse, le bâtiment de l'ancienne Ecole des Beaux-Arts, situé rue Neyret, va faire l'objet d'une rénovation et d'un projet de réaménagement.

Ce bâtiment de 6 400 m² est composé d'un corps central s'élevant sur 5 niveaux (sous-sol à R+3) et de 2 ailes.

Il est actuellement occupé partiellement par le service archéologique de la Ville de Lyon depuis 2007, avec des aménagements sommaires voire vétustes.

Depuis 2007, le bâtiment a souffert d'un défaut d'entretien, et son état s'est détérioré avec notamment :

- des toitures présentant des fuites, tout comme les terrasses du rez-de-chaussée donnant sur la rue des Tables Claudiennes ;
- des éléments de maçonnerie dégradés : fissures, aciers apparents par endroits ;
- des menuiseries extérieures ainsi que les volets roulants extrêmement vétustes.

Les travaux prévus dans le cadre de cette opération permettront après désamiantage :

- d'installer de façon fonctionnelle et pérenne le service archéologique de la Ville de Lyon sur l'ensemble de l'aile Ouest ;
- de prévoir les aménagements de l'aile Est et du corps central afin d'y accueillir des occupants tiers ;
- de reprendre l'intégralité de l'enveloppe du bâtiment dans le respect de sa composition architecturale (isolation périphérique des murs, changement des menuiseries extérieures et occultations, étanchéité et isolation de la toiture) ;
- de refaire les installations techniques et créer des ascenseurs et monte-charges.

Il s'agit à ce jour de lancer les études de maîtrise d'œuvre externe.

L'ensemble des études préalables, de diagnostics et de maîtrise d'œuvre, ainsi que

d'autres prestations, estimé à 600 000 €TTC, est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1 « Aménagements culturels 2021-2026 », programme n° 00005.

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

L'opération est aujourd'hui fixée à 9 000 000 € toutes dépenses confondues. Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement des études et autres prestations de l'opération n° 01009002 « Bâtiment rue Neyret - Rénovation et aménagement » est approuvé. Ces études et autres prestations seront financées par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme n° 00005, AP n° 2021-1, opération n° 01009002, et imputée aux chapitres 20 (études), 23 (travaux sur bâtiments VDL), et autres, fonction 312, selon une décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, s'étalant sur sept années et susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

Réalisé antérieur : 13 969,03 €;
2022 : 586 030,97 €

- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, Monsieur le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, et notamment de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, auprès de la Région mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET